

me demande sérieusement pourquoi il n'a pas continué cette pratique s'il veut participer à ce processus législatif dès le début.

Aujourd'hui même, d'après le *Feuilleton*, l'examen des amendements à la Loi sur l'immigration se poursuit par mise aux voix à 18 heures. D'après le *Feuilleton* également, après cette motion qui ne devrait pas prendre trop de temps, il y a la réponse de la Chambre aux amendements proposés par le Sénat au projet de loi C-84. Il me semble, madame la Présidente, que notre ordre du jour a été bouleversé par ces tactiques délibérées du Sénat à prédominance libérale.

Enfin, nous devons en venir à la position de l'opposition concernant l'Accord de libre-échange. Je la respecte et même si je ne l'approuve pas, je respecte le fait que les partis d'opposition puissent prendre une telle position et la défendre. Toutefois, je doute que cette opposition doive se manifester en retardant les travaux plutôt qu'en engageant le débat.

Je peux répéter les propos tenus par certains députés de l'opposition pour décrire leur stratégie face au projet de loi sur le libre-échange. Je commencerai par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui a dit que son parti cherchera à retarder l'adoption du projet de loi en espérant que l'opinion publique ou la controverse au sein du Cabinet forcera le gouvernement à prendre la bonne décision.

Le député de Winnipeg a dit que la vraie guerre ne faisait que commencer. Le député de Essex—Windsor (M. Langdon) a déclaré:

Le gouvernement limitera le débat, en invoquant la clôture, mais le projet de loi ne sera pas adopté à la Chambre avant octobre au plus tôt.

L'objectif n'est pas de bloquer complètement le projet de loi, mais plutôt de faire subir de si fortes pressions au gouvernement qu'il sera forcé de déclencher des élections.

L'opposition ne cherche pas à discuter, mais bien à faire de l'obstruction. Voici une autre citation du même député:

Notre stratégie consiste à retarder le plus possible l'étude du projet de loi.

Leur stratégie n'est pas de remporter le débat, mais de ralentir l'étude des projets de loi.

Après qu'on eut demandé un débat de cinq jours, le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre a précisé que son parti avait évidemment refusé. Le leader du parti libéral à la Chambre a répliqué que son parti s'opposerait au gouvernement à toutes les étapes du processus.

Ces remarques exigent une réponse. Nous sommes disposés à discuter et à prendre des décisions, mais l'opposition cherche à retarder les choses. C'est ce qui différencie les progressistes conservateurs des libéraux et des néo-démocrates. Nous sommes prêts à discuter et à prendre des décisions, alors que l'opposition se contente d'atermoyer.

En 1969, une motion présentée à la Chambre a permis de modifier le Règlement en profondeur. Ce remaniement a eu lieu grâce à la clôture. Voilà ce qu'a fait le parti qui s'oppose maintenant à une motion de clôture.

Je vais maintenant citer les propos de certaines personnalités—propos qu'on pourra examiner scrupuleusement, car je ne

les ai pas sortis de leur contexte—qui ne concernent pas tant la clôture comme telle que le respect des droits de la minorité. Voici ce qu'en pensait M. Trudeau lorsqu'il était premier ministre:

Toute assemblée démocratique sait qu'on soulèvera de temps à autre des questions que, en toute conscience, la minorité ne pourra pas accepter et auxquelles, pour rester fidèle à ses propres valeurs, elle devra s'opposer farouchement et sans aucune concession. Voilà qui est juste et bien. C'est l'un des fondements sur lesquels repose notre institution démocratique. En démocratie, toutefois, la boîte de scrutin et non l'obstructionnisme constitue la vraie et ultime méthode pour évaluer les actions de l'opposition.

M. MacEachen s'est exprimé en ces termes:

On ne peut mener un Parlement sans une sanction ultime pour éviter qu'une minorité n'empêche la majorité de parvenir à ses fins.

Dans *Majority Rule* d'Elaine Spitz, on trouve le passage suivant:

Ce qui compte, dans tout système électoral, c'est la lutte ouverte et, par conséquent, la possibilité d'obtenir que chaque vote compte équitablement. Tout organisme qui se prononce par vote et qui permet à chacun de se faire entendre de façon équitable au cours du processus satisfait aux principes de la démocratie.

Voilà pour les autorités en la matière. En parcourant ensuite les éditoriaux, j'ai trouvé, dans le *Times-Colonist* de Victoria, édition du 26 mai 1988, le passage suivant sur les tactiques dilatoires de l'opposition:

Les partis d'opposition ne sauraient justifier pleinement ces tactiques en disant que le gouvernement Mulroney est en train de brader notre souveraineté. Aucun Canadien n'est assez naïf pour croire que l'Accord de libre-échange n'ira pas sans inconvénients, mais beaucoup d'entre eux estiment que les avantages l'emporteront. Les libéraux et les néo-démocrates n'ont pas encore réfuté cet argument de façon convaincante, ni rien proposé à la place du libre-échange. Voilà la tâche à laquelle ils feraient mieux de s'employer au cours des semaines qui viennent.

S'ils continuent leurs petits jeux, ils ne pourront guère compter sur la sympathie du public lorsque le gouvernement mettra fin au débat afin de faire adopter le projet de loi sur le libre-échange avant le délai du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Libéraux et néo-démocrates ont bien fait de porter à l'attention du public leur opposition au projet de loi sur le libre-échange. Nous ne croyons pas, cependant, qu'en prolongeant les séances et en donnant ainsi davantage l'occasion de débattre la question, nous nuisons aux responsabilités de l'opposition. Nous lui donnons justement l'occasion de débattre la question.

Voilà où nous en sommes. Nous formons un gouvernement ambitieux nanti d'un plan bien conçu et en pleine exécution. Nous sommes confrontés à des événements imprévus et à l'obstruction systématique d'une opposition fanfaronne et d'un Sénat libéral non élu.

La solution était double. Tout d'abord, nous avons fait inscrire au *Feuilleton* la motion qui nous permettrait de compléter notre programme législatif. Deuxièmement, nous avons écrit aux partis d'opposition pour voir quels sont les travaux que nous pourrions raisonnablement compléter avant l'ajournement de la Chambre. Je ne m'en excuse pas, madame la Présidente. Nous avons dressé une très longue liste de travaux dans notre lettre à l'opposition. C'était en fait une véritable lettre fourre-tout.